

Procès-verbal de la commission de quartier du 26 mai 2015

Heure : 18h15 → 20h45

Lieu : Plaine de Liverpool, salle polyvalente (antenne de quartier du CQD Compas)

Présences :

Membres : Katrien Ruysen (Commune d'Anderlecht, Service Prévention), Sophie Allaert (habitante, rue du Compas), Rosario Butera (habitant, rue de Liverpool), Michel Lange (habitant, rue Abbé Cuylits), Nathalie Bockstal (habitante, rue de Liverpool), Karima Sofi (habitante, rue Docteur de Meersman), André Hermans (secteur économique, Hôtel Van Belle), Marie de Jaer (remplaçante de Barbara Tomson, Réseau habitat, CRU) et Lieve De Beir (remplaçante de Cindy Vandeweyer, VGC).

Animation et compte-rendu : Stéphane Hiligsmann (Commune d'Anderlecht, Service Rénovation urbaine) et Eric De Swaef (Commune d'Anderlecht, Service Rénovation urbaine).

Ordre du jour :

1. Projet de modification du programme d'actions ;
2. Appel à candidatures pour le n°4 de la place Lemmens ;
3. Appel à candidatures pour le n°14A de la rue de la Rosée.

Compte-rendu :

Les remarques des membres de la Commission sont écrites en italique.

Lors du tour de table de présentation, il est précisé que les primes à la rénovation de l'habitat et à l'embellissement des façades sont majorées dans les périmètres des contrats de quartier actifs.

Le site Internet de la Région consacré au logement, <http://www.logement.irisnet.be/primes-et-aides/primes-a-la-renovation>, propose de nombreuses informations à ce sujet.

L'asbl Centre de rénovation urbaine (CRU) organise des permanences conseils le mardi après-midi et mercredi matin (chaussée de Mons 211). Il est aussi possible d'avoir un entretien en dehors de ces plages horaires sur rendez-vous (Tél. 02/522.62.23).

Les propriétaires non-occupants peuvent bénéficier d'un soutien à condition qu'il mette en location leur bien via AIS. Pour les entreprises, il existe un site régional reprenant l'ensemble des aides : <http://www.ecosubsibru.be>.

Il existe une taxe communale sur les immeubles et terrains laissés à l'abandon.

Projet de modification du programme d'actions

A. Pôle Liverpool-Chimiste

L'objectif est de réaménager le site Desmedt (3800 m²) en équipement communal afin d'y accueillir les activités socio-culturelles (alphabétisation, espace public numérique,

théâtre...) qui se déroulent actuellement au Curo-Hall. En effet, il a été décidé que ce bâtiment redeviendrait une école.

Le programme du projet a été affiné sur base d'une réunion avec les services communaux concernés.

La partie nord-ouest sera aménagée par Beliris avec un budget de 3.125.000 € (+ 500.000 € par rapport à la dernière version du programme). Un ou deux logement(s), des bureaux, des studios de musique, une cuisine didactique, une cafétéria et un parc seront créés.

Il est proposé d'intégrer l'aménagement du parc à cette opération vu que Bruxelles Environnement ne souhaite pas investir dans l'aménagement du parc de la Sennette tant que les pouvoirs publics ne sont pas propriétaires de tout le foncier nécessaire à une liaison entre la porte de Ninove et les abattoirs.

La partie sud-est sera aménagée par la Commune avec un budget de 5.003.505 € (+ 37.954 € par rapport à la dernière version du programme). Un ou deux logement(s), des bureaux, des jardins collectifs, des ateliers artistiques, une grande salle polyvalente et un espace d'exposition seront créés.

Le site doit être acheté par la Commune avec un subside de Beliris (hors budget du contrat de Quartier Durable Compas). Le montant de l'acquisition et le protocole d'accord pour la subsidiation devraient être à l'ordre du jour du Conseil du mois de juin.

Après les travaux, la gestion de l'ensemble du site (maintenance et occupation) sera assurée par la Commune.

Le travaux doivent être commandés fin 2017 au plus tard.

Il faudra courir vite, peut-être un peu trop vite. Pour préparer un dossier de demande de permis, il faut compter un an et pour l'obtenir, il faut compter une année supplémentaire.

Il faudra travailler en parallèle sur les différentes phases des opérations. Par exemple, il ne faudra pas attendre le permis pour lancer le marché de travaux. Des risques devront être pris vu que les délais sont serrés.

L'avis de marché pour l'architecture de la partie sud-est devrait être inscrit à l'ordre du jour du Conseil du mois de juin.

La désignation d'un bureau d'architectes a pris plus d'un an dans le cadre d'une opération du CQD Canal-Midi. Des problèmes avec la tutelle ont été évoqués.

La Commune d'Anderlecht est sous tutelle et donc chaque dépense importante doit être soumise à l'approbation de la Région. Cela ralentit certaines procédures.

Le suivi d'une opération de cette ampleur nécessite une personne à temps plein. Qui est cette personne?

Cela devrait être une personne de la cellule technique du service Rénovation urbaine. Le problème est que cette cellule ne compte plus qu'une personne. En attendant un renforcement de cette cellule ou une restructuration de l'administration, c'est le chef de projet du CQD Compas qui s'en occupe lorsque son travail de base est réalisé.

Le manque de moyens humains accordés aux contrats de quartiers est mis en évidence. L'équipe devrait être renforcée, par un juriste notamment.

--

Pour les opérations socio-économiques, est-ce qu'il y a un autre suivi que celui réalisé par la Commission de quartier?

Le chef de projet a organisé deux rencontres des porteurs de projet et a des contacts plus ou moins réguliers avec ceux-ci. Il va aussi parfois sur le terrain pour se rendre compte de ce qui est concrètement proposé.

Les rapports d'activités annuels sont analysés par l'Administration au niveau communal et régional.

Le rapport écrit ou le résumé de celui-ci devrait être transmis aux membres de la Commission de quartier avant les réunions où ils sont à l'ordre du jour.

Le manque de rigueur de la plupart des porteurs est souligné. Les présentations étaient souvent de faible qualité.

Il ne faut pas oublier que les priorités du quartier sont la sécurité et la propreté. Le soutien scolaire est important aussi. Il ne faut pas trop se disperser. La priorité n'est pas de partir à l'étranger avec des jeunes.

Les porteurs ne mettent pas assez en évidence le lien entre leur opération et le quartier.

Le bilan 2014 du projet « Économie locale 2.0 » est faible au regard du montant dépensé.

Les lacunes en matières de communication sont pointées du doigt. L'information devrait davantage circuler, notamment via mail et le journal communal (Anderlecht Contact).

On arriverait à des meilleurs résultats si on avait moins d'opérations mieux financées. Ne faudrait-il pas recentrer les moyens sur les opérations les plus sérieuses? Quel est le pouvoir du chef de projet?

Le chef de projet, comme la Commission de quartier, peut émettre des recommandations mais c'est le Conseil communal et le Gouvernement régional qui décident.

En année de programmation, les associations disposent de peu de temps pour élaborer des propositions de projet. Quand les idées sont confrontées à la réalité du terrain, il y a parfois des imprévus qui entraînent de mauvais résultats. Des réorientations sont souvent nécessaires.

--

Plus de la moitié du budget du contrat de Quartier Durable Compas est réservé pour ce projet phare. On pourrait peut-être utiliser une partie de ce budget pour l'engagement d'un chargé de mission spécifique.

B. Axe Ropsy-Chaudron

L'étude du réaménagement de l'espace public est en cours. Avant-hier, pendant le marché, une marche exploratoire a été organisée par Suède 36. Un représentant de la SA Abattoir était présent. Il nous a appris que la nouvelle halle alimentaire allait accueillir le marché aux viandes dès ce vendredi. La société va aussi développer un nouvel abattoir avec des fonds FEDER.

Aucune modification budgétaire n'est proposée pour ce pôle de projets. Les opérations de réserve vont garder ce statut.

C. Pôle Lemmens

Aucun changement budgétaire n'est proposé pour la crèche (Rue de la Poterie 20) et le n°4 de la place Lemmens.

Est-ce qu'une intervention sur la partie de la façade du n°20 de la rue de la Poterie non couverte de brique est prévue?

Le budget du CQD Compas sera essentiellement concentré sur le rez-de-chaussée. La Commune pourrait éventuellement consacrer un budget supplémentaire à une intervention sur cette partie du bâtiment.

Sur base du rapport de l'ULAC, on préconise d'abandonner le projet de toiture verte sur les n°1-21 de la place Lemmens (- 249.728 € par rapport à la dernière version du programme).

D. Habitat solidaire

Il est proposé d'augmenter le budget pour la réalisation d'un habitat solidaire (8 logements) au n°44 de la rue Abbé Cuyllits (+ 109.000 € par rapport à la dernière version du programme) car le prix d'acquisition avait été sous-estimé et le prix de revente surestimé (le sol est plus que probablement pollué). Si on veut avoir des candidats pour le marché de promotion de travaux qui sera lancé, il faut qu'on puisse céder le terrain pour un montant attractif. Le traitement du sol sera en effet intégré au marché et cela est généralement coûteux. La reconnaissance de l'état du sol devrait être réalisée dans le courant des prochaines semaines.

Est-ce que la prise en charge du traitement de la pollution du sol ne devrait pas être prise en charge par le vendeur?

En principe, c'est effectivement le vendeur qui doit traiter le sol avant cession mais il est possible d'obtenir une dérogation de l'IBGE. Pour l'acquisition du site Desmedt, par exemple, cette voie a été retenue.

Il est proposé d'intégrer la création d'un local communautaire pour les habitats solidaires du quartier au n°10 de la rue Haberman au programme. Ce projet serait porté par l'ULAC avec un budget de 85.548 €

L'ULAC va prochainement devenir l'emphytéote de la propriété communale sise au n°2 et rue Broyère et aux n°6, 8 et 10 de la rue Haberman et le chantier de rénovation devrait

commencer en septembre.

Pourquoi ne pas faire un grand projet en intégrant les n°4 et 4a de la rue Haberman qui appartiennent aussi à la Commune?

L'impasse ne serait plus classée par la Région aux dernières nouvelles.

L'ULAC est une asbl et ne peut pas payer tous les pots cassés de la Commune.

L'aménagement d'un local communautaire au n°10 de la rue Haberman permettra de réaliser un logement pour famille nombreuse au n°1-21 puisqu'on aura plus besoin d'un local communautaire dans ce bâtiment.

Le projet est intéressant. Cela fait près de 20 ans que ces bâtiments sont abandonnés. Il est à espérer qu'il aboutisse cette fois-ci.

E. Propreté

Aucune modification budgétaire n'est proposée pour le projet de mini-déchetterie (rue de la Rosée 14 A) et de sensibilisation à la propreté.

Pourquoi ne pas faire un parc à conteneurs sur la rue du Compas? Cette semaine, il n'était plus possible de circuler sur les trottoirs de cette rue à cause des dépôts sauvages.

La rue de Liverpool est un gros point noir aussi.

Sur le terrain non bâti de la rue de la Clinique, des rats ont déjà été observés.

Les services de nettoyage sont plutôt efficace. Le problème vient du comportement des usagers du quartier. Plus de répression devrait être organisée.

La personne qui porte le projet est assermentée donc elle pourra verbaliser mais sa mission de base est la sensibilisation.

Plus de poubelles devraient être implantées dans le quartier. Dans la rue du Compas, il n'y en a pas. Celle de la rue de Liverpool est souvent surchargée.

Les poubelles ne sont pas une solution miracle car certains les utilisent pour leurs déchets ménagers et cela devient vite ingérable.

Depuis que des poubelles ont été installées dans la chaussée de Mons, c'est plus propre. Les usagers les utilisent.

--

Le réaménagement de la connexion entre la rue Docteur De Meersman et la chaussée de Mons est critiqué.

Le réaménagement de cet espace en piétonnier était une bonne idée. Le problème est que les potelets amovibles ne fonctionnent pas et que donc la zone sert de parking.

L'entrepreneur qui a installé les potelets à mal fait son travail. La Commune tente de le

faire intervenir à nouveau.

--

Des stewards devraient passer plus souvent.

Des gardiens de la paix patrouillent dans le quartier.

Ce n'est pas suffisant.

--

La propreté sera abordée plus longuement lors de la prochaine réunion. Stéphanie Doucet, la responsable du projet, sera invitée. Nous y aborderons aussi plus en détail la mobilité avec le bureau qui travaille sur le réaménagement de l'espace public aux alentours des abattoirs.

Les jours de marché, pour fluidifier le trafic sur la chaussée de Mons à hauteur de la station de métro Clemenceau, il faudrait peut-être qu'un policier y régule la circulation.

Avant, il y avait un policier mais depuis que le niveau d'alerte « attentat » a été augmenté, il ne vient plus.

--

G. Formation et emploi

Il est proposé de réduire le nombre de publications à réaliser dans le cadre du projet d'ISP via graphisme vu qu'aucun acteur du quartier, hormis le chef de projet, ne propose de contenu. En contrepartie, Maks prendrait en charge l'impression de la brochure.

Nous proposons de revoir à la hausse le budget du projet « ISP via rénovation de logements communaux » (+ 76.038 €, ce qui correspond au montant nécessaire à la prolongation du projet jusqu'à fin 2017).

L'ULAC, le porteur de ce projet, souhaiterait encore plus d'argent (près de 45.000 €) afin de pouvoir acheter davantage de matériaux, notamment des châssis. Ils sont souvent en mauvais état dans les logements communaux du quartier. Cela ajouterait une corde à l'arc des apprenants.

Cela est peut-être un peu trop pointu pour un ouvrier polyvalent.

Nous proposons de revoir à la baisse le budget du projet « Coordination ISP et plateforme employeurs » (- 90 000 €, ce qui correspond aux budgets 2014 en personnel et en fonctionnement non dépensé).

Il est vrai que les résultats des premiers mois de travail sont faibles.

Il faut toujours un peu de temps pour démarrer des projets de ce type.

Aucune modification n'est proposée pour le projet « Economie locale 2.0 ».

Pourtant leur bilan est maigre aussi.

C'est un acteur clé du quartier et il est donc logique de travailler avec eux. Un meilleur suivi devra être organisé.

Il faudrait peut-être lier le subventionnement aux résultats.

Les opérations socio-économiques sont financées à 100 % par la Région. Un acompte de 70 % est versé chaque année, le solde est versé suite à l'analyse des rapports d'activités.

L'opération en réserve portée par Samenlevingsopbouw (près de 250.000 € pour offrir une formation sur mesure aux habitants qui souhaitent réaliser de petits travaux dans leurs logements) n'a pu être intégrée au projet de modification.

H. Animation socio-culturelle

Le budget de « Cureghem street zone » pourrait être réduit de 49.556 €, cela correspond aux 30.000 € réservés pour l'aménagement de locaux qui ne seront pas prêts avant la fin de la phase opérationnelle du CQD Compas et aux budgets 2014 en personnel et en fonctionnement non dépensé.

Cette opération est assez proche de « Made in Kuregem » et « The New Rezolution ».

Les hausses de budget demandées par Bouledeneige et Walalou n'ont pas pu être intégrées au projet de modification.

Bouledeneige est intéressé par l'utilisation de la plaine le dimanche. Cela permettrait d'y garantir un contrôle social et donc d'ouvrir la plaine ce jour-là.

D'après certains membres du service Prévention de la Commune, c'est peut-être un peu dangereux d'ouvrir le parc le jour du marché.

On ouvre le vendredi et le samedi alors que le marché se tient ces jours-là aussi. Soulimane, l'animateur principal du projet habite dans le quartier. On peut penser qu'il saura se faire respecter.

C'est une bonne idée, on pourrait essayer.

Il ne faudrait pas lâcher complètement la place Lemmens.

Il serait quand même intéressant que la Commune puisse à terme assurer l'ouverture de la plaine tous les dimanches. Ce serait de l'argent bien dépensé.

La Commune pourrait peut-être engagé Soulimane.

Et pourquoi ne pas ouvrir le dimanche et fermer le lundi et mardi en compensation.

Le parc doit être ouvert en semaine pour accueillir les écoles sur le temps de midi.

La clé pourrait être confiée aux enseignants.

La VGC pourrait peut-être aidé Walalou dans son projet de soutien scolaire

néerlandophone.

I. Coordination et participation

La chargée de mission participation a demandé 100.000 € en plus pour renforcer le projet d'antenne de quartier, notamment pour lui permettre de développer le potentiel pédagogique de la plaine. Dégager un montant aussi élevé à ce stade n'est pas possible mais nous proposons de revoir à la hausse le budget de l'antenne (+ 22.743 €) afin que l'accueil puisse se faire dans de meilleures conditions. Il est notamment indispensable de pouvoir prendre en charge le nettoyage des locaux. Actuellement, ce sont les utilisateurs de l'antenne qui font le job. Ce n'est pas normal.

Le nettoyage pourrait être sous-traité à une ALE.

Une partie du budget pourrait être consacrée à l'achat du matériel d'animation.

Il est logique de renforcer le budget de l'antenne, c'est un lieu intéressant.

L'engagement d'un responsable architecture (115.000 €) est proposé afin de permettre aux opérations immobilières de se développer dans les délais impartis. Ce montant correspond au maintien en fonction d'un universitaire pendant 2 ans.

Ce n'est pas assez, il faudrait doubler les moyens.

Il faut que cette personne puisse continuer à travailler en phase de chantier.

Pourquoi ne pas aller chercher des ressources complémentaires dans d'autres opérations socio-économiques dont le bilan est faible? De nombreux budgets réservés pour les frais de personnel n'ont pas été dépensés, dans le projet porté par Avicenne par exemple.

Le projet de modification devrait être à l'ordre du jour de l'assemblée générale de quartier du 16 juin et du Conseil communal du 25 juin. Le Gouvernement régional devra aussi approuver le document. Il a 30 jours pour le faire à compter de la réception du dossier.

Appels à candidatures

Huit candidatures ont été réceptionnées pour le n°4 de la place Lemmens dont deux hors délais et une qui a été retirée peu de temps après son introduction.

Une candidature a été réceptionnée pour le n°14A de la rue de la Rosée.

Deux candidatures ont été réceptionnées pour les deux dont une non recevable car portée par une association n'ayant pas le statut d'asbl.

A. N°4 de la place Lemmens

L'UFLED, asbl dont l'objet est l'émancipation de la femme, souhaite utiliser le lieu pour ses cours d'alphabétisation et son atelier de couture. Elle est à l'étroit dans ses locaux actuels (rue Docteur de Meersman 30).

La Source Jaillissante, asbl qui organise un soutien scolaire dans la chaussée de Ninove et dont le bail arrive à échéance en 2016, souhaite le convertir en école de devoir.

BabaFish, une compagnie de cirque contemporain, souhaite y rassembler ses activités : cirque, yoga, pilates, danse...

Il y a déjà des cours de cirque à l'Espace 16 arts.

Est-ce que les cours seront payants?

Dans la candidature, une cotisation des membres est prévue dans le plan financier.

Ce serait bien que la façade avant soit « ouverte » sur la place et que des activités y soient organisées en soirée.

Infor-Femmes, dont l'objet social est proche de celui de l'UFLED, propose d'y aménager ses bureaux et des salles de réunion/cours.

Lumina, asbl à l'étroit dans son local molenbeekoïse, aimerait disposer du lieu pour y organiser des activités pour les personnes handicapées (sport, art plastique, sophrologie...).

Le trottoir ne serait pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

B. N°14A de la rue de la Rosée

Le début des haricots, asbl expérimentée dans la gestion de potagers collectifs, souhaite impliquer les habitants dans la gestion de cet espace. Des permanences seront organisées le mercredi de 9 h à 17 h et le samedi de 10 h à 18 h du mois de mars au mois de septembre. Elle demande une subvention de 65.449 € au CQD Compas pour pouvoir faire fonctionner le site jusque fin 2017. Cela est problématique vu que le budget du CQD Compas est serré au vu de son programme.

C. N°4 de la place Lemmens et N°14A de la rue de la Rosée

Red/Laboratoire Pédagogique est une asbl basée à Laeken et portée par trois enseignants-chercheurs qui travaillent à Saint-Gilles. Ils souhaitent développer une bibliothèque-jardin. Un mini-sondage a été réalisé dans le quartier pour orienter le projet. Il n'y aura pas de salariés, les espaces seront autogérés par les utilisateurs. En règle générale, ils travaillent en partenariat avec des centres culturels et des écoles.

Il y a plusieurs écoles dans le quartier.

Les candidats seront invités à venir présenter leur projet à l'assemblée générale du mardi 16 juin (à 18 h au Curo-Hall).

Il est suggéré d'organiser un vote papier.

Un comité d'avis, principalement composé d'agents communaux, sera convoqué peu de temps après l'assemblée générale.

Sur base des avis formulés, le Collège sera invité à prendre une décision.